

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la jeunesse et des sports

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIN

N° SIRET 441 197 480 00029 - Code APE/NAF 9312Z

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DOUBLETTE JEU PROVENÇAL

Le Comité départemental organise chaque année un championnat « doublette en jeu provençal », qualificatif à un championnat de France.

Il est réservé aux licenciés seniors et juniors des deux sexes.

Seul le mode de l'organisation de qualification diffère du championnat triplette.

Le premier jour, il est organisé sur deux sites, regroupant sur l'un les équipes engagées des secteurs 1 et 2, sur le deuxième les équipes engagées des secteurs 3 et 4.

Le premier jour toutes les parties se joueront en 11 points.

Le deuxième jour toutes les parties se jouent sur l'un des deux sites.

Il y aura donc deux tirages au sort des parties de poules et de qualifications pour la phase finale à **16 équipes**.

Le soir du premier jour, ou le lendemain matin, il y aura un second tirage au sort, **regroupant la totalité des équipes** qui se sont qualifiées pour atteindre les 1/8^{ème} de finale.

Il y aura donc le dimanche matin à **8h précises**,

- les 1/8^{ème} de finale,
- les 1/4 de finale.

L'après-midi, à **une heure fixée par le Jury**, qui tiendra compte de l'heure de fin de partie du dernier ¼ de finale,

- les ½ finale
- la finale.

Le nombre d'équipes qualifiées pour les 1/8^{ème} de finale se fera au prorata des équipes engagées sur chaque site, par rapport au nombre total d'équipes inscrites.

Exemple : total des équipes inscrites sur les deux sites confondus **200**.

Equipes engagées sur le secteur 1 et 2 = **120**

Equipes engagées sur le secteur 3 et 4 = **80**

Les secteurs 1 et 2 qualifieront : $\frac{16 \times 120}{200} = 9,6$ équipes, soit **10 équipes**

Les secteurs 3 et 4 qualifieront : $\frac{16 \times 80}{200} = 6,4$ équipes, soit **6 équipes**.

Dans l'exemple ci-dessus, il y aura 30 poules sur le site 1 et 2, ce qui nous donnera les parties suivantes :

- 3 tours de poules, **60 équipes**.
- 1^{er} tour après les poules, restera **30 équipes**.
- 2^{ème} tour restera **15 équipes**.
- Cadrage pour le lendemain pour ramener à 10 : **10 équipes joueront et 5 seront office**.

Pour le site 3 et 4, il y aura 20 poules ce qui nous donnera les parties suivantes :

- 3 tours de poules, **40 équipes**
- 1^{er} tour après les poules restera **20 équipes**,
- 2^{ème} tour après les poules restera **10 équipes**,
- Cadrage pour le lendemain pour ramener à 6 : **8 équipes joueront et 2 seront office**. ↗

Les **1/8^{ème}** de finale, les **¼** de finale, les **½** finale et la **finale** se joueront en élimination directe mais en **13 points**.

Le Comité directeur du CD 01 désignera un (e) Délégué (e) et une personne pour la tenue de la table de contrôle sur chaque site, ainsi qu'un nombre d'arbitres suffisants pour assurer la bonne marche du championnat.

Le dimanche, il n'y aura qu'un **seul Délégué (homme ou dame), une seule personne au graphique et un seul arbitre, désignés parmi ceux qui ont officiés la veille.**

Pour tous les autres points non précisés, se référer au règlement triplettes jeu provençal.

A terme, confrontés à un manque de terrains disponibles évident, ce mode de qualification pourra être appliqué au championnat triplete « jeu provençal », voire à tout autre championnat départemental.

Règlement proposé par la Commission statuts et règlements et approuvé par le Comité directeur lors de la réunion du 8 novembre 2021, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.